

TOUT SAVOIR SUR LES CONGÉS PAYÉS APRÈS LA RÉFORME SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL

19/07 DE 10H À 13H
06/09 DE 10H À 13H

Crédit photos © iStock by Getty Images MAJ 06/2024



Prérequis : toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités.

Durée et tarif : 3H - 400 € HT

Lieu : 100% digital en visioconférence

Intervenante : **Aurélié REY**

Consultante/Formatrice certifiée en droit social - Conseillère prud'homale

**NOUVELLE
FORMATION**



OBJECTIFS

- Sécuriser ses pratiques paie en matière de gestion des congés payés
- Cerner les évolutions concernant l'impact des absences maladie, accident du travail et maladie professionnelle sur les congés
- Identifier les régularisations à mettre en oeuvre

⇒ A l'issue de la formation le stagiaire doit être capable de maîtriser les nouvelles règles en matière de congés payés et arrêts de travail.

PUBLIC

- Tout professionnel de la paie/ RH

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT UTILISÉS

- Moyens : support pédagogique (support dématérialisé remis au stagiaire), PowerPoint
- Méthodes : exposé, mise en situation, cas pratiques, QCM interactifs

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

- Évaluation : autoévaluation par la mise en application dans le cadre des pratiques RH, évaluation de la satisfaction du stagiaire, QCM/cas pratiques

PROGRAMME

1. Déterminer le nombre de jours de congés payés acquis

- A. Ouverture du droit
- B. Évaluer le droit au congé
 - 1) Période de référence
 - 2) Calcul du droit
 - 3) Incidence des absences
- C. Les congés payés supplémentaires

Focus sur la loi DDADUE du 24 avril 2024

2. Organiser les départs en congés

- A. Période de prise des congés payés
- B. Report des congés non pris

3. Situation du salarié pendant ses congés payés

- A. Indemniser les congés payés
- B. Impact des événements extérieurs

CYME FORMATION

2 impasse Michel Labrousse - Maison des Lois - 31000 Toulouse - www.cyme-formation.fr